

lésion...j'y comprends...RIEN!

Par **laetimeg**, le **27/10/2008** à **17:46**

Coucou tout le monde, j'aurai besoin des lumières de juristes qui comprennent quelque chose à la [b:1qwfhjfm]lésion sur la vente d'immeuble [/b:1qwfhjfm]avec les 7/12e et les 5/12e car j'y comprend rien du tout!!!

on m'a donné comme exemple la vente d'une maison a 400 000 euros mais elle vaut réellement 1,200 000 euros. je suis lésée de 500 000 euros si j'ai bien compris on devrait vendre la maison a 500 000 euros vu que sa fait 5/12e?? mais j'ai aussi dans l'exemple "je suis lésée de 500 000 euros ca veut dire 8/12e" et ce 8/12e je sais pas d'ou il sort !?? roll notre page n'est qu'un

Par **jeeecy**, le **27/10/2008** à **22:34**

la lésion c'est simple

prends des chiffres plus simples, tu comprendras tout de suite

si un bien vaut 120, la lésion est possible si le bien est vendu en dessous de 50, parce qu'on estime que le déséquilibre est trop important

Par **amphi-bien**, le **28/10/2008** à **00:09**

La lésion c'est aller chez le coiffeur pour se faire couper les cheveux au carré et repartir avec la boule à zéro .

si t'as des cheveux de 12 cm , tant qu'il reste 5 cm , on t'as pas enlever plus de 7 cm sur 12 , ya pas lésion

si il reste 4 cm , alors c'est qu'on a coupé 8/12 ,donc t'es lésé de plus de 7/12 et tu peux obtenir le rescision .

Moraalité : les coiffeuses sont beaucoup plus intelligentes que ce que l'on croit.